



REPRISE DE TRAVAIL APRES 3ANS CONGE PARENTAL

Par **Iyloo**, le **25/04/2015** à **13:34**

BONJOUR

je suis fonctionnaire, à la suite de mon congé parental de trois ans, mon employeur La Mairie, m'informe que je n'aurai plus mon poste en tant qu'ATSEM, mais que je serai agent d'entretien sans perte de salaire avec des horaires : 11h30 à 18h45 toute la semaine. Je lui ai signifié que j'avais un enfant TED (autiste) et qu'avec ses horaires je ne pourrai plus le faire suivre chez l'orthophoniste, psycho, CMPP, etc... Malgré cela il ne veut rien entendre. Comment je peux faire car je vais être obligé de tout arrêter le suivi de mon enfant qui a 5 ans merci

Par **P.M.**, le **25/04/2015** à **14:31**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...